

Anuanurunga : Jugement reporté et marins libres



Tahiti, le 13 septembre 2021 - Le capitaine et le second du navire chinois, le Ping Tai Rong 49, échoué depuis le 23 juillet sur le récif de l'atoll de Anuanurunga, ont été présentés, lundi, en comparution immédiate. Cependant le tribunal a estimé ne pas disposer de suffisamment d'éléments pour juger l'affaire en l'état et souhaite "aller plus loin dans les investigations". L'affaire a été renvoyée au parquet et les marins sont repartis libres du tribunal.

Placés sous contrôle judiciaire et logés dans un hôtel de Papeete depuis fin juillet, le capitaine et le second du palangrier chinois, le Ping Tai Rong 49, échoué depuis le 23 juillet sur le récif de l'atoll de Anuanurunga, aux Tuamotu, ont été présentés, lundi, en comparution immédiate au tribunal de Papeete. Les deux marins étaient poursuivis pour des faits de "pollution marine avec négligence délibérée d'une obligation de sécurité" et pour "navigation en mer lorsque des conditions de sécurité n'étaient pas réunies."

L'échouement du navire était notamment dû à une panne de radar. Le navire avançait à vitesse de croisière et a heurté le récif entre 2 et 3 heures du matin le vendredi 23 juillet. La météo était mauvaise et les marins n'ont pas immédiatement compris qu'ils avaient touché un récif, croyant que l'hélice du navire s'était prise dans un filet. Et pour cause, l'atoll n'apparaissait pas sur les instruments de navigation du Ping Tai Rong 49.

[Lire aussi >> Anuanurunga : Une panne de radar en cause](#)

Alors que l'on attendait davantage d'explications ce lundi lors de l'audition des deux prévenus, le tribunal a finalement décidé de renvoyer l'affaire au parquet pour l'ouverture d'une information judiciaire. Le tribunal a en effet estimé ne pas disposer de suffisamment d'éléments pour juger l'affaire en l'état. "Il serait bénéfique d'aller plus loin dans les investigations, dans l'instruction du dossier pour déterminer les responsabilités de chacun", a indiqué la présidente du tribunal lors de l'audience. Cette dernière estime notamment manquer d'éléments sur

l'étendue de la pollution causée et sur les dysfonctionnements du matériel de navigation du navire.

Les marins libres

Une analyse que ne partage pas Me Anne-Laurence Michel, avocate des prévenus. “C’est le ministère public qui a voulu faire une comparution différée en attendant le résultat des analyses et des prélèvements. Aujourd'hui nous avons ces résultats et le tribunal estime qu'il faut encore faire d'autres enquêtes”, a insisté l'avocate. “Le capitaine et le second sont présents et je dis qu'il faut en profiter. Aujourd'hui on a quand même des marins qui sont privés de salaire, qui sont loin de leur famille et qui ne peuvent plus faire face à leurs obligations. Il est évident qu'il est important de disposer de tous les éléments. Mais ça fait déjà plus d'un mois et demi que l'échouement s'est passé et ils avaient le temps de réunir tous ces éléments.”

Dans la foulée de leur audience au tribunal, le capitaine et le second du navire chinois ont été présentés à un juge d'instruction. “Ils sont repartis libres à l'issue de cette audition. C'était au tribunal de statuer sur le maintien ou non de leur contrôle judiciaire”, a précisé Me Michel.

Rappelons que depuis l'échouement du navire sur le platier de Anuanurunga, plusieurs missions menées par les services de l'Etat et du Pays ont été réalisées sur place. Les dernières missions réalisées fin août par le bâtiment de soutien, le Bougainville, ont permis de récupérer les 2 600 litres d'huile restés dans des fûts arrimés sur le pont du navire. 10m3 de déchets éparpillés autour de l'épave ont également été récupérés.

Rédigé par Désiré Teivao le Lundi 13 Septembre 2021 à 18:34 | Lu 1255 fois

 [Ajouter aux favoris](#)

Source :
<https://www.tahiti-infos.com>